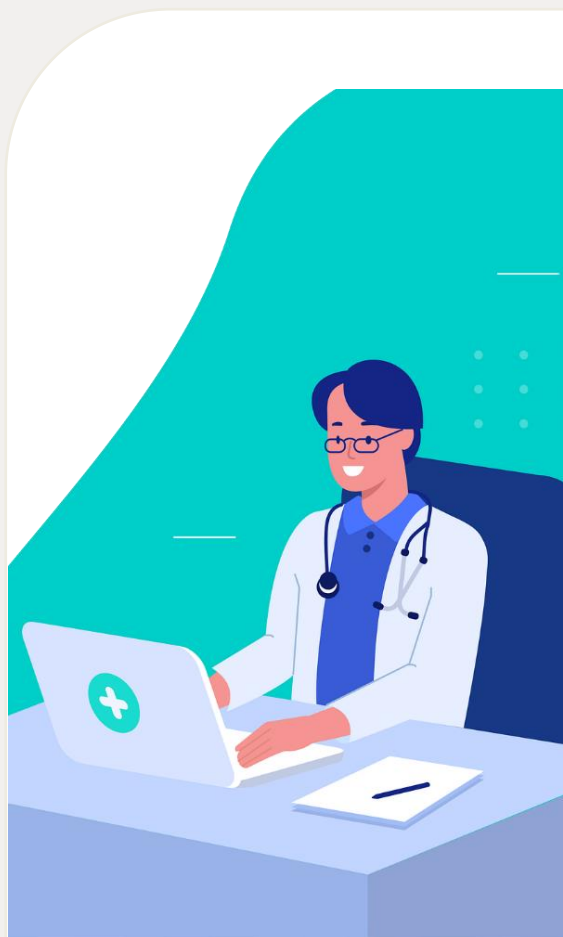




FLASH INFO N°1 : Semaine 26/10/2020



Le Contact-Tracing, un protocole également réalisé par le CIHL

Depuis mai dernier le CIHL, en partenariat avec l'ARS et la CPAM, effectue le Contact-Tracing. Son objectif est de limiter au maximum la diffusion du virus à partir des nouveaux cas, de détecter et de briser prospectivement les chaînes de transmission le plus rapidement au sein des entreprises.

Vous devez **contacter votre médecin du travail si vous avez un cas positif dans votre entreprise** (hors établissements sociaux et médico-sociaux : contactez l'ARS) afin que nos équipes médicales puissent enclencher le protocole, identifier et alerter les cas contact.

Au 25/10/2020, le CIHL a mené près de 500 enquêtes Contact-Tracing.

! Pour rappel : afin d'éviter la propagation du virus, évitez tous rassemblements au sein de votre entreprise et assurez-vous du respect des gestes barrières.

L'appli TousAntiCovid

La nouvelle application lancée par le gouvernement le 22/10 a déjà été **téléchargée plus de 4 millions de fois** en 4 jours. L'application disponible sur l'App Store et Google Play permet à l'utilisateur testé positif COVID-19 de prévenir immédiatement les personnes qu'il aurait pu contaminer durant sa période de contagiosité.



Retrouvez-nous sur :   www.cihl45.com

CIHL Service de Santé au Travail – 235 rue des Sables de Sary, 45770 Saran